

1969

Le Père José Maria Antunes Supérieur Principal de Huíla — (31-III-1884)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol3>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1969). Le Père José Maria Antunes Supérieur Principal de Huíla. In *Angola: 1882-1889*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1884 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1882-1889 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LE PÈRE JOSÉ MARIA ANTUNES
SUPÉRIEUR PRINCIPAL DE HUÏLA

(31-III-1884)

SOMMAIRE — *Le Père José Maria Antunes est nommé Supérieur Principal de Huïla et de la Mission du Cunene, le Père Charles Duparquet continuant Supérieur Provincial.*

Je soussigné, Supérieur général de la Congrégation du St. Esprit, etc.

Prenant en considération le Procès-Verbal du 21 Janvier 1884, signé par les Pères Duparquet, Costes, Antunes, Lynch et Delpuech, et acceptant ses conclusions, d'ailleurs bien motivées, nomme le Père Antunes *Supérieur Principal* de Huïla et de la Mission du Cunene, avec tous les pouvoirs attribués à ce titre par les Constitutions.

Le P. Costes aura seulement le titre de Directeur du Séminaire - Collège.

La Procure général de la Préfecture Apostolique de Cimbébasie reste érigée en Vice - Communauté, relevant de la Préfecture.

La nomination du P. Antunes, comme Supérieur Principal, n'empêche pas que la P. Duparquet reste Supérieur Provincial.

Donné à la Maison-Mère, 31 Mars 1884.

s) *Emonet*

Sup. gén.

AGCSSp. — Mission du Cunene.